

Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

2019-2020

Plan ministériel

L'honorable Patricia A. Hajdu
Ministre de l'Emploi, du Développement de la main-
d'œuvre et du Travail

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada,
représentée par la ministre de l'Emploi, du Développement
de la main-d'œuvre et du Travail, 2019

Numéro de catalogue : CC271-7F-PDF
ISSN : 2371-7068

Ce document est disponible sur le site Web du Centre
canadien d'hygiène et de sécurité au travail à l'adresse
suivante : <http://www.cchst.ca>.

Le présent document est disponible dans d'autres formats
sur demande.

Table des matières

Message du ministre.....	1
Message de l'administrateur général.....	3
Aperçu de nos plans et contexte opérationnel	5
Résultats prévus : ce que nous voulons accomplir cette année et par la suite	7
Responsabilités essentielles	7
Nom de la responsabilité essentielle	7
Description	7
Faits saillants de la planification	8
Services internes	14
Description	14
Faits saillants de la planification	15
Dépenses et ressources humaines.....	17
Dépenses prévues	17
Ressources humaines prévues.....	19
Budget des dépenses par crédit voté.....	19
État des résultats condensé prospectif	19
Renseignements complémentaires	21
Renseignements ministériels.....	21
Profil organisationnel.....	21
Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités.....	21
Cadre de présentation de rapports	22
Renseignements connexes sur le Répertoire des programmes	23
Tableaux de renseignements supplémentaires.....	23
Dépenses fiscales fédérales	23
Coordonnées de l'organisation.....	23
Annexe : définitions	25
Notes en fin d'ouvrage.....	29

Message du ministre

À titre de ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail, je suis ravie de vous présenter le *Plan ministériel 2019-2020* du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST).

Au Canada, les travailleurs ont un droit fondamental à un milieu de travail sain, sécuritaire et inclusif. En plus des dangers physiques, il faut aussi tenir compte des dangers non physiques du milieu de travail, comme le harcèlement et la violence, et de la santé et de la sécurité psychologiques. Le CCHST fait la promotion de la santé mentale, de la santé physique et du mieux-être global des travailleurs en offrant à la population canadienne les ressources nécessaires à la création de milieux de travail sûrs et sains et à la prévention des blessures et des accidents de travail.



Notre gouvernement est déterminé à améliorer la vie des travailleurs et à renforcer les milieux de travail. La modernisation des normes du travail fédérales, notre appui aux régimes de travail souples qui permettent aux travailleurs de gérer les priorités dans leur vie, les mesures visant à interdire l'amiante ainsi qu'à mettre fin au harcèlement et à la violence en milieu de travail, tous ces efforts sont essentiels pour faire en sorte que les milieux de travail, au Canada, soient sûrs et sains. Des conditions de travail sécuritaires sont une bonne chose pour les entreprises et profitent tant aux travailleurs qu'aux employeurs. Les milieux de travail sains et sécuritaires permettent d'augmenter la satisfaction et la productivité des employés, de réduire l'absentéisme et d'augmenter la rétention en poste. Un milieu de travail sûr et sain profite aux familles canadiennes et à notre économie.

Je compte bien poursuivre notre travail avec le CCHST afin de mieux protéger les travailleurs canadiens et contribuer à faire en sorte que tous les Canadiens puissent s'épanouir dans un milieu de travail productif, sain et sécuritaire.

L'honorable Patricia A. Hajdu, C.P., députée

Ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail

Message de l'administrateur général

Dans son *Plan ministériel 2019-2020*, le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST) axera ses efforts sur les trois priorités stratégiques des secteurs définies dans le plan stratégique : assurer un leadership national en matière de questions émergentes de santé et de sécurité au travail; faire preuve d'un leadership national en matière de santé et de sécurité au travail, y compris dans les secteurs prioritaires; servir de dépôt national d'information sur la santé et la sécurité au travail.



Nous continuerons de nous associer avec des organisations, des syndicats et des employeurs ayant des vues similaires afin d'élaborer des outils, des ressources éducatives et des solutions, dans les deux langues officielles, qui répondent aux besoins en matière de santé et de sécurité des petites et moyennes entreprises, des entreprises autochtones et des travailleurs plus vulnérables, comme les travailleurs étrangers ou migrants temporaires, les travailleurs autonomes, les jeunes, les nouveaux employés et les aînés, de même que les travailleurs handicapés. Nous axerons les initiatives de prévention sur des secteurs prioritaires comme les soins de santé, la construction, l'agriculture et la pêche.

Dans le cadre de nos initiatives d'éducation, de diffusion et de communication, nous continuerons d'accroître la sensibilisation aux questions actuelles de santé et de sécurité au travail comme la santé mentale, la prévention des facultés affaiblies au travail, le harcèlement et la violence en milieu de travail. Nous donnerons suite aux questions émergentes comme l'évolution du travail, l'harmonisation des normes de sécurité et des lois connexes au pays, et l'intégration de l'analyse comparative entre les sexes à nos initiatives de santé et de sécurité au travail, pour veiller à répondre aux besoins de toute la population canadienne.

Ces priorités s'accordent avec notre mandat de promouvoir la santé et la sécurité au travail, de faciliter la participation des employés et des employeurs; d'élaborer des programmes visant à éliminer les dangers, et de fournir de l'information crédible, de la formation et des solutions innovatrices afin d'apporter des changements positifs dans la vie des travailleurs canadiens.

J'ai bien hâte de continuer à faire avancer nos priorités stratégiques grâce à la collaboration et aux partenariats qui permettront d'améliorer la vie au travail des Canadiens.

Anne Tennier, ing.
Présidente et chef de la direction

Aperçu de nos plans et contexte opérationnel

Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST) est gouverné par un conseil tripartite représentant les gouvernements (fédéral, provinciaux et territoriaux), des employeurs et des employés. Le conseil des gouverneurs du CCHST contribue à la supervision d'un cadre stratégique pour la prestation de services fiables et complets de santé et de sécurité au travail. Il veille aussi à ce que l'information diffusée par le CCHST soit impartiale. Les membres du conseil prennent part à la gouvernance et à la planification stratégique de l'organisation. Ils contribuent aussi à l'examen des programmes et des services afin d'assurer l'impartialité et la pertinence de l'information. Le service de demandes de renseignements du CCHST est appuyé et financé en partie par des contributions provenant des gouvernements provinciaux et territoriaux.

Le CCHST se consacre à l'avancement de la santé et de la sécurité au travail au Canada. En ce sens, il fournit des services de transfert d'information et de connaissances, de la formation en ligne, des outils rentables et des systèmes de gestion de l'amélioration des programmes de santé et sécurité au travail et du rendement; des initiatives de prévention des blessures et des maladies; la promotion du mieux-être global – santé physique, santé psychosociale et santé mentale – des travailleurs canadiens.

Pendant l'exercice 2019-2020, le CCHST axera ses efforts sur les trois priorités stratégiques des secteurs définis dans le plan stratégique.

Priorité 1 : Assurer un leadership national en matière de questions émergentes de santé et de sécurité au travail

Le CCHST créera du contenu informatif et des services accessibles afin de faire connaître les questions actuelles et émergentes en milieu de travail (comme l'affaiblissement des facultés, la santé mentale, le harcèlement et la violence, les maladies du travail et l'évolution du travail), de prévenir les maladies et les blessures en résultant, et d'aider les Canadiens à intervenir. Le CCHST appuiera les efforts d'harmonisation de la législation, afin de faciliter la conformité aux lois sur la santé et la sécurité et de travailler de façon fluide avec l'ensemble des provinces et des territoires.

Priorité 2 : Faire preuve d'un leadership national en matière de santé et de sécurité au travail, y compris dans les secteurs prioritaires

Le CCHST s'associera avec des organisations, des syndicats et des employeurs ayant des vues similaires afin de fournir des outils, des services et des solutions qui répondent aux besoins en matière de santé et de sécurité des petites et moyennes entreprises, des entreprises autochtones et des travailleurs plus vulnérables, comme les travailleurs étrangers ou migrants temporaires, les nouveaux arrivants, les travailleurs autonomes, les jeunes, les nouveaux employés et les aînés, de

même que les travailleurs handicapés. Le CCHST axera les initiatives de prévention sur les dangers des secteurs prioritaires comme les soins de santé, la construction, la pêche et l'agriculture. Le CCHST estime qu'en offrant aux gens l'information, les outils et les solutions nécessaires à la création de milieux de travail sains et sécuritaires, cela permettra de réduire les maladies, les blessures et les décès liés au travail.

Priorité 3 : Servir de dépôt national d'information sur la santé et la sécurité au travail

Le CCHST poursuivra ses efforts pour favoriser un changement positif dans les milieux de travail au Canada et réduire le taux de maladies et de blessures en élaborant des normes, des outils ou des bases de données de statistiques et d'information sur la santé et la sécurité au travail. Le CCHST développera sa capacité de saisir, de conserver et de rendre facilement accessibles les données de recherche, les outils et l'information qui sont pertinents et crédibles. Ce point de service unique servira à donner forme aux programmes et aux politiques qui permettront d'améliorer les milieux de travail.

Pour de plus amples renseignements sur les plans, les priorités et les résultats prévus de Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, consulter la section « Résultats prévus » du présent rapport.

Résultats prévus : ce que nous voulons accomplir cette année et par la suite

Responsabilités essentielles

Nom de la responsabilité essentielle

Ressource nationale en matière de santé et de sécurité au travail

Description

Ce programme de services publics a pour objet de fournir des renseignements gratuits sur la santé et la sécurité au travail afin d'aider les Canadiens dans leurs efforts visant à travailler de façon sécuritaire et à améliorer la santé et la sécurité dans leur milieu de travail. Les citoyens reçoivent de l'information au moyen d'un service personnalisé gratuit et impartial dispensé par téléphone, par courriel, par télécopieur, par courrier postal ou en personne. Ils ont aussi accès de façon autonome, à une vaste gamme de ressources électroniques et de documents imprimés mis au point pour répondre à leurs besoins d'information sur la santé et la sécurité. Il se peut que certains de ces produits et services soient offerts sur une base de recouvrement des coûts. Ces activités sont appuyées par des contributions financières de divers intervenants.

En préparant des renseignements en matière de santé et de sécurité, le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail recueille, traite, analyse, évalue, crée et publie des documents d'information qui font autorité en matière de santé et de sécurité au travail au profit de tous les travailleurs canadiens. Cette information est utilisée pour les activités d'éducation et de formation, la recherche, l'élaboration de politiques et de pratiques exemplaires, l'amélioration des programmes de santé et de sécurité, la conformité aux exigences et divers usages personnels. Lorsque les produits ou services du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail sont fournis à des clients externes distincts et qu'ils comportent des avantages auxquels le contribuable moyen n'a pas accès, ces produits ou services sont intégrés au programme de recouvrement des coûts, et des frais d'utilisation sont imposés.

Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail encourage et facilite la consultation et la collaboration entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi que la participation de représentants du secteur du travail, des gestionnaires et d'autres intervenants, dans l'établissement et le maintien de normes élevées et dans la mise en œuvre d'initiatives sur la santé et la sécurité au travail adaptées au contexte canadien. Le partage des ressources conduit à l'élaboration coordonnée et mutuellement bénéfique de programmes, de produits et de services uniques. Les projets entrepris en collaboration sont habituellement soutenus par une combinaison d'appuis financier et non financier aux programmes provenant de partenaires et d'intervenants et assurent l'avancement d'initiatives relatives à la santé et à la sécurité.

Faits saillants de la planification

Les objectifs du CCHST pour 2019-2020 sont de donner suite aux trois priorités stratégiques en fournissant des services, de l'information et des solutions qui sont facilement accessibles tant aux employés qu'aux employeurs; d'accroître la sensibilisation aux questions de santé et de sécurité au travail; de promouvoir l'avancement de la santé et de la sécurité au travail. Pour atteindre ces objectifs, le CCHST a défini les secteurs d'intérêt qui suivent.

Affaiblissement des facultés au travail

Le CCHST continuera de demeurer à l'avant-garde de la question de l'affaiblissement des facultés au travail et de fournir des conseils pratiques et des directives par divers moyens d'information et de documentation, comme des balados, des articles et des publications dans les médias sociaux. Cela aidera les milieux de travail à mieux examiner ce problème, à respecter les droits de leurs travailleurs et à améliorer leurs pratiques au moyen de politiques et de programmes appropriés. Le CCHST acceptera des demandes de conférences et d'entrevues avec des médias et des publications nationales et de l'industrie, afin de sensibiliser le public au danger que représente l'affaiblissement des facultés et de promouvoir des ressources utiles et facilement accessibles.

Santé mentale

Le CCHST continuera d'assurer un leadership en matière de santé mentale au travail, en fournissant aux travailleurs et aux employeurs du Canada de l'information, des outils, de la formation et des ressources fiables et crédibles au sujet de la santé mentale. Le CCHST cultivera des partenariats avec des secteurs plus à risque, comme les services de santé, pour produire des outils en ligne qui aideront les milieux de travail à évaluer la santé mentale dans leur organisation et à ensuite prendre des mesures en ciblant les secteurs à améliorer. Le CCHST organisera des ateliers et des présentations dans divers régions du pays; il élaborera aussi des trousseaux pour aider les milieux de travail à intégrer la santé et la sécurité psychologiques à leurs propres programmes. En utilisant davantage les ressources provenant de cours en ligne, d'outils, de portails Web, d'ateliers et de présentations, les milieux de travail profiteront de conseils pratiques visant à favoriser des changements positifs et à élargir la portée et l'incidence sur les Canadiens.

Harcèlement et violence

La prévention du harcèlement et de la violence demeure une question importante dans les milieux de travail canadiens. Le CCHST aidera les milieux de travail à passer de la sensibilisation à l'action en offrant des ateliers pratiques dans l'ensemble du pays et en fournissant de l'information sur les façons concrètes de prévenir et de régler les plaintes et les comportements inacceptables. Le CCHST poursuivra son partenariat avec le gouvernement du Canada dans le cadre d'une campagne nationale à volets multiples, dans les médias sociaux, visant à promouvoir un changement de culture par rapport au harcèlement et à la violence en milieu de travail. La campagne mettra l'accent sur l'importance d'élaborer des politiques et des

programmes de prévention du harcèlement et de la violence, et expliquera aux travailleurs comment réagir aux incidents de harcèlement ou de violence et comment déclarer ces incidents, que ce soit en tant que témoin ou victime. Ainsi, la page de ressources et de cours en ligne du CCHST sur ce sujet sera plus souvent consultée, ce qui fera augmenter la portée et l'incidence du CCHST. Le CCHST aidera les intervenants à mieux comprendre la législation fédérale en matière de harcèlement sexuel et de violence au travail et à s'y conformer adéquatement.

Maladies du travail

Une maladie du travail est une maladie résultant d'une exposition à des facteurs de risque liés à une activité de travail. Le CCHST a déterminé que les maladies du travail étaient une priorité de prévention en matière de santé et de sécurité au travail au Canada. Le CCHST s'associera et collaborera avec des organisations et des agences afin de créer un dépôt centralisé, en ligne, de sujets liés aux maladies du travail et de ressources connexes en prévention, qui servira de source d'information de confiance sur les principales maladies du travail et les dangers d'exposition. Le CCHST utilisera ses nombreuses voies de communication pour promouvoir des messages d'éducation sur les dangers et les risques de diverses maladies du travail et les façons de prévenir les expositions dangereuses et de réduire les maladies et les décès associés.

Analyse comparative entre les sexes de la SST

En 2019-2020, le CCHST continuera de s'assurer que toutes les images utilisées dans les campagnes dans les médias sociaux, les produits et d'autres formes de publications externes sont inclusives et rendent compte de la diversité de la population canadienne. Le CCHST travaillera aussi à la création d'un cadre pour un programme d'inclusion et de diversité, qui comprendra un engagement à mener des activités de recrutement et de perfectionnement qui permettront d'accroître la diversité sociale et culturelle en milieu de travail. Un autre objectif est de promouvoir et de surveiller l'utilisation du portail Web « Genre, travail et santé ». Pour créer des milieux de travail sûrs et sains, le CCHST doit comprendre comment le genre et le sexe influent sur le travail et la santé, et intégrer les considérations relatives au genre aux activités de santé et de sécurité au travail. Le portail offre aux décideurs et aux employeurs les données de recherche et les outils les plus récents et les plus pertinents pour ce faire.

Secteurs prioritaires d'importance nationale

Le CCHST continuera de s'associer avec des organisations, des syndicats et des employeurs du Canada et du monde ayant des vues similaires afin d'élaborer et de fournir des services de santé et de sécurité au travail, dans les deux langues officielles, pour aider les milieux de travail canadiens à assumer leurs responsabilités en matière de santé et de sécurité. Le travail du CCHST en tant que centre de collaboration de l'Organisation mondiale de la Santé pour la santé et la sécurité au travail vient appuyer ses efforts pour améliorer la qualité et la quantité de ses ressources et de ses programmes, en lui accordant une pertinence nationale et internationale. Le CCHST continuera de s'associer avec des organisations, des syndicats et des employeurs ayant

des vues similaires afin d'élaborer des outils, des ressources éducatives et des solutions, dans les deux langues officielles, qui répondent aux besoins en matière de santé et de sécurité des petites et moyennes entreprises, des entreprises autochtones et des travailleurs plus vulnérables, comme les travailleurs étrangers ou migrants temporaires, les travailleurs autonomes, les jeunes, les nouveaux employés et les aînés, de même que les travailleurs handicapés. Le CCHST appuiera son plan stratégique de cinq ans en axant ses efforts sur des initiatives de prévention (outils, ressources éducatives et services) dans des secteurs prioritaires comme les soins de santé, la construction, l'agriculture et la pêche, afin de réduire les blessures et les maladies physiques et psychologiques associés au travail au Canada. Le CCHST continuera de soutenir les milieux de travail canadiens en offrant des services de gestion des collections de fiches de données de sécurité et des services-conseils sur les exigences législatives et réglementaires en matière de santé et de sécurité au travail.

Résultats prévus

Résultats ministériels	Indicateurs de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2015-2016	Résultats réels 2016-2017	Résultats réels 2017-2018
Les Canadiens peuvent facilement avoir accès à des services et à des renseignements sur la santé et la sécurité au travail du CCHST.	Nombre de sessions Web canadiennes faisant la promotion de renseignements sur la santé et la sécurité au travail.	De 3 à 4 millions de sessions Web	mars 2020	3 502 366	3 851 082	3 531 000
	Nombre d'impressions dans les médias sociaux qui fournissent des renseignements sur la santé et la sécurité au travail où on fait référence à du matériel du CCHST à titre de source.	Entre 1,5 et 1,9 million d'impressions	mars 2020	Non disponible*	1 594 461	1 906 795
	Pourcentage d'utilisateurs canadiens du site internet du CCHST ayant indiqué que l'information était facilement accessible.	Entre 65 et 75 %	mars 2020	Non disponible**	Non disponible**	Non disponible**

*Aucun outil électronique disponible pour suivre l'activité avant 2016-2017 (les statistiques étaient alors établies sur la base des données d'analyse Twitter et du paramètre de portée des Statistiques de Facebook).

**Un nouveau sondage Web a été lancé pendant l'exercice 2017-2018 dans le but de mesurer ce résultat. Les résultats seront compilés en avril 2019.

Résultats prévus

Résultats ministériels	Indicateurs de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2015-2016	Résultats réels 2016-2017	Résultats réels 2017-2018
Les Canadiens sont plus sensibilisés aux questions liées à la santé et à la sécurité au travail en milieu de travail.	Nombre de présences dans les médias nationaux fournissant des renseignements sur la santé et la sécurité où on fait référence au CCHST à titre de source.	Entre 550 et 800 apparitions dans les médias	mars 2020	576	512	779
	Nombre d'écoutes de fichiers balados du CCHST fournissant des renseignements sur la santé et la sécurité au travail.	Entre 70 000 et 80 000 écoutes	mars 2020	57 758	74 653	Non disponible**
	Pourcentage d'utilisateurs canadiens du site Internet du CCHST ayant indiqué que leur connaissance de la santé et de la sécurité au travail a augmenté grâce à l'information ou aux ressources fournies.	Entre 65 et 75 %	mars 2020	Non disponible**	Non disponible**	Non disponible**

Résultats prévus

Résultats ministériels	Indicateurs de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2015-2016	Résultats réels 2016-2017	Résultats réels 2017-2018
Les renseignements sur la santé et la sécurité au travail permettent d'améliorer les pratiques en milieu de travail.	Pourcentage d'abonnés au bulletin Le rapport sur la santé et la sécurité du CCHST qui affirment utiliser l'information contenue dans le rapport pour apporter ou planifier des changements dans leur milieu de travail en vue d'améliorer la santé et la sécurité au travail.	Entre 60 et 72 %	mars 2020	70,7 %	71,0 %	75,85 %
	Pourcentage d'utilisateurs de l'Infoligne sécurité qui affirment se servir de l'information pour apporter ou planifier des changements dans leur milieu de travail afin d'améliorer la santé et la sécurité au travail.	Entre 60 et 65 %	mars 2020	63%	61 %	65 %

*Aucun outil électronique disponible pour suivre l'activité avant 2016-2017 (les statistiques étaient alors établies sur la base des données d'analyse Twitter et du paramètre de portée des Statistiques de Facebook).

** Un nouveau sondage Web a été lancé pendant l'exercice 2017-2018 dans le but de mesurer ce résultat. Les résultats seront compilés en avril 2019.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2019-2020	Dépenses prévues 2019-2020	Dépenses prévues 2020-2021	Dépenses prévues 2021-2022
6 106 928	6 106 928	6 106 928	6 106 928

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2019-2020	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2020-2021	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2021-2022
68	68	68

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au Répertoire des programmes de Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#)¹.

Services internes

Description

Les Services internes comprennent ces groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme étant des services à l'appui de programmes ou nécessaires pour permettre à une organisation de s'acquitter de ses obligations. Les Services internes désignent les activités et les ressources des 10 services distincts qui soutiennent l'exécution des programmes au sein de l'organisation, peu importe le modèle de prestation des Services internes d'un ministère. Ces services sont les suivants :

- services de gestion et de surveillance;
- services des communications;
- services juridiques;
- services de gestion des ressources humaines;
- services de gestion des finances;
- services de gestion de l'information;
- services de technologie de l'information;
- services de gestion des biens immobiliers;
- services de gestion du matériel;
- services de gestion des acquisitions.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2019-2020	Dépenses prévues 2019-2020	Dépenses prévues 2020-2021	Dépenses prévues 2021-2022
2 940 373	2 940 373	2 940 373	2 940 373

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2019-2020	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2020-2021	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2021-2022
22	22	22

Faits saillants de la planification

Les Services internes du CCHST continuent d'axer leurs activités autour grands objectifs :

Le CCHST continue de concentrer ses efforts sur le programme de recouvrement des coûts, afin d'aider l'organisation à atteindre son résultat stratégique. La mise en œuvre réussie de ce programme est essentielle au maintien de la viabilité des activités du CCHST.

Le CCHST se concentre sur la mise en œuvre d'un nouveau plan stratégique s'engageant à mettre de l'avant le leadership du CCHST en matière de questions émergentes de santé et de sécurité au travail et à servir de centre national d'information sur la santé et la sécurité au travail. Le CCHST continuera d'accorder ses ressources humaines pour faciliter et mettre en œuvre ces initiatives nationales.

De plus, le CCHST est déterminé à améliorer l'expérience globale au Centre. Pour ce faire, il doit améliorer le système de gestion du rendement, encourager la communication ouverte et favoriser le traitement uniforme et cohérent du personnel à l'échelle de toute l'organisation.

Le CCHST continuera d'actualiser son infrastructure de technologie de l'information (TI) pour continuer de répondre aux besoins courants des intervenants du CCHST.

Principaux risques : Éléments susceptibles d'influer sur notre capacité de réaliser nos plans et d'atteindre nos résultats

Le CCHST est largement tributaire des programmes de recouvrement des coûts et des contributions versées par ses partenaires, qui s'ajoutent à ses crédits parlementaires, pour s'acquitter de ses frais fixes. Le modèle de financement du CCHST prévoit que 50 % de son budget de fonctionnement provienne du recouvrement des coûts. Par conséquent, les produits et

les services du CCHST doivent continuellement être mis à jour pour qu'ils conservent leur intérêt commercial.

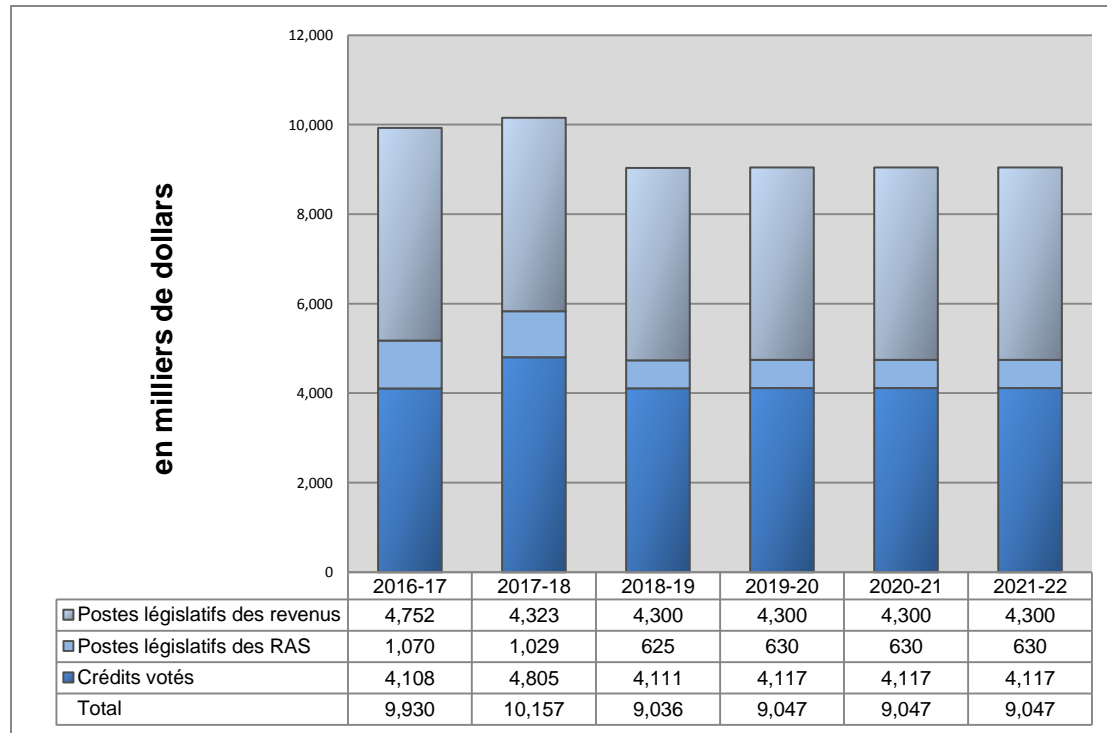
Le CCHST travaille aussi en étroite collaboration avec divers partenaires du gouvernement et du secteur sans but lucratif. Des changements liés au financement de ses partenaires peuvent avoir un impact direct sur la capacité du CCHST à fournir ses produits et ses services aux travailleurs canadiens. Le CCHST gère ce risque de façon proactive en améliorant son programme de recouvrement des coûts.

L'amélioration constante des technologies ne cesse de modifier le paysage pour le CCHST. Le CCHST fournit la plupart de ses produits et services aux travailleurs canadiens par voie électronique et doit se tenir à la fine pointe de la nouvelle technologie, puisque les méthodes traditionnelles de diffusion de son contenu sont non durables et désuètes. Le CCHST a réagi en élargissant sa gamme de ressources en ligne pour inclure davantage de portails Web spécialisés, de programmes d'apprentissage en ligne, de webinaires et de balados, tout en faisant la promotion des réseaux Facebook et Twitter ainsi que des groupes de discussion en ligne. Le CCHST continue de développer des applications mobiles pour aider les travailleurs à évaluer les dangers et les risques. Ces nouveaux moyens sont essentiels à une des priorités du CCHST, soit élargir sa portée et exercer une influence sur les travailleurs canadiens, au quotidien. Le CCHST doit aussi assurer sa protection adéquate contre la menace croissante que constitue l'exploitation non autorisée de systèmes, de réseaux ou de technologies. De telles menaces peuvent avoir une incidence considérable sur le fonctionnement du CCHST et sa capacité à effectuer des transactions opérationnelles de façon sécuritaire. Le CCHST s'assure d'avoir suffisamment de fonds pour investir dans la technologie requise pour soutenir adéquatement l'amélioration continue de ses moyens de diffusion de ressources en ligne et pour se protéger contre les risques de cybersécurité.

Pour continuer d'offrir aux travailleurs canadiens une formation et un appui au leadership pertinents en matière de questions émergentes de santé et sécurité au travail, le CCHST est largement tributaire du perfectionnement professionnel supérieur de son personnel. Peu ou ne pas investir directement dans la gestion des talents aura une incidence considérable sur la capacité du CCHST à performer de façon optimale dans sa recherche et sa prestation de produits et de services pertinents par rapport aux questions qui pourraient rapidement devenir des préoccupations pour les travailleurs au Canada et dans le monde entier.

Dépenses et ressources humaines

Dépenses prévues



Les dépenses totales prévues déclarées en 2016-2017 et 2017-2018 comprennent tous les crédits parlementaires et toutes les sources de revenus : le Budget principal des dépenses, les recouvrements et l'utilisation des recettes en espèces en vertu de l'alinéa 6(1)g de la *Loi sur le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail*.

Les dépenses prévues pour les exercices 2018-2019 à 2021-2022 représentent les autorisations approuvées dans le Budget principal des dépenses de 2018-2019. Elles ne représentent pas l'utilisation des revenus disponibles du CCHST, les revenus disponibles étant seulement déclarés lorsqu'il y a décaissement réel des fonds au cours de l'exercice.

Les coûts du régime d'avantages sociaux des employés (RASE) statutaire qui s'appliquent aux coûts salariaux financés par les revenus disponibles en espèces en vertu de l'alinéa 6(1)g de la *Loi sur le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail* ne sont pas calculés ni déclarés à même le RASE statutaire jusqu'à après la fin de l'exercice. Les coûts du RASE prévus pour les exercices 2018-2019 à 2021-2022 sont déclarés en tant que montant financé par des crédits parlementaires.

Sommaire de la planification budgétaire pour les responsabilités essentielles et les Services internes (en dollars)

Responsabilités essentielles et Services internes	Dépenses 2016-2017	Dépenses 2017-2018	Prévisions des dépenses 2018-2019	Budget principal des dépenses 2019-2020	Dépenses prévues 2019-2020	Dépenses prévues 2020-2021	Dépenses prévues 2021-2022
Ressource nationale en matière de santé et de sécurité au travail	7 118 136 \$	6 849 062 \$	6 506 024 \$	6 106 928 \$	6 106 928 \$	6 106 928 \$	6 106 928 \$
Services internes	2 812 261 \$	3 307 911 \$	2 530 121 \$	2 940 373 \$	2 940 373 \$	2 940 373 \$	2 940 373 \$
Total	9 930 397 \$	10 156 973 \$	9 036 145 \$	9 047 301 \$	9 047 301 \$	9 047 301 \$	9 047 301 \$

Les prévisions des dépenses 2018-2019 du tableau ci-dessus comprennent les crédits parlementaires et les sources de revenus prévus : le Budget principal des dépenses, les recouvrements et l'utilisation des revenus disponibles en espèces en vertu de *l'alinéa 6(1)g) de la Loi sur le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail*. À noter que le total des prévisions des dépenses brutes pour l'exercice 2018-2019 était de 11 610 711 \$.

Le tableau ci-dessous montre le sommaire des dépenses budgétaires brutes prévues pour 2019-2020. Les dépenses brutes représentent l'utilisation des revenus disponibles en espèces en vertu de *l'alinéa 6(1)g) de la Loi sur le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail*.

Sommaire des dépenses budgétaires brutes prévues pour 2019-2020 (en dollars)

Responsabilités essentielles et Services internes	Dépenses brutes prévues 2019-2020	Dépenses brutes prévues pour les comptes à fins déterminées 2019-2020	Recettes prévues affectées aux dépenses 2019-2020	Dépenses nettes prévues 2019-2020
Ressource nationale en matière de santé et de sécurité au travail	8 437 500 \$	Sans objet	2 330 572 \$	6 106 928 \$
Services internes	4 602 500 \$	Sans objet	1 122 127 \$	2 940 373 \$
Total	12 500 000 \$	Sans objet	3 452 699 \$	9 047 301 \$

Ressources humaines prévues

Sommaire de la planification des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et les Services internes (équivalents temps plein)

Responsabilités essentielles et Services internes	Équivalents temps plein réels 2016-2017	Équivalents temps plein réels 2017-2018	Prévisions d'équivalents temps plein 2018-2019	Équivalents temps plein prévus 2019-2020	Équivalents temps plein prévus 2020-2021	Équivalents temps plein prévus 2021-2022
Ressource nationale en matière de santé et de sécurité au travail	65	65	65	68	68	68
Services internes	18	18	20	22	22	22
Total	83	83	85	90	90	90

Budget des dépenses par crédit voté

Des renseignements sur les crédits de Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail sont accessibles dans le [Budget principal des dépenses 2019-2020](#)ⁱⁱ.

État des résultats condensé prospectif

L'état des résultats condensé prospectif donne un aperçu général des opérations de Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail. Les prévisions des renseignements financiers concernant les dépenses et les recettes sont préparées selon la méthode de comptabilité d'exercice afin de renforcer la responsabilisation et d'améliorer la transparence et la gestion financière. Les montants des prévisions des dépenses et des dépenses prévues présentées dans d'autres sections du plan ministériel sont établis selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses. Par conséquent, il est possible que les montants diffèrent.

Un état des résultats prospectif plus détaillé et des notes afférentes, notamment un rapprochement des coûts de fonctionnement nets et des autorisations demandées, se trouvent sur le [site Web de Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail](#)ⁱⁱⁱ.

État des résultats condensé prospectif
pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020 (en dollars)

Renseignements financiers	Prévisions des résultats 2018-2019	Résultats prévus 2019-2020	Écart (résultats prévus pour 2019-2020 moins prévisions des résultats de 2018-2019)
Total des dépenses	11 610 711 \$	12 500 000 \$	889 289 \$
Total des revenus	5 500 000 \$	5 900 000 \$	(400 000 \$)
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	6 110 711 \$	6 600 000 \$	489 289 \$

Le coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts pour l'exercice 2018-2019 sera compensé par les crédits parlementaires prévus de 4 762 071 \$ et l'utilisation prévue de 1 348 640 \$ des revenus disponibles en espèces / autorisations de réinvestissement en vertu de *l'alinéa 6(1)g de la Loi sur le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail*.

Pour l'exercice 2019-2020, le coût de fonctionnement net prévu avant le financement du gouvernement et les transferts sera compensé par les crédits parlementaires prévus de 4 474 301 \$ et l'utilisation prévue de 1 325 333 \$ des revenus disponibles en espèces / autorisations de réinvestissement en vertu de *l'alinéa 6(1)g de la Loi sur le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail*.

Renseignements complémentaires

Renseignements ministériels

Profil organisationnel

Ministre de tutelle : L'honorable Patricia A Hajdu, ministre de l'Emploi, du Développement de la main d'œuvre et du Travail

Administrateur général : Anne Tennier, ing., Présidente et chef de la direction

Portefeuille ministériel : Emploi et Développement social Canada, Programme du travail

Instruments habilitants : *Loi sur le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail*^{iv}

Année d'incorporation ou de création : 1978

Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités

La section « Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités » est accessible sur le site [Web de Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail](#)ⁱⁱⁱ.

Cadre de présentation de rapports

Le Cadre ministériel des résultats et le Répertoire des programmes officiels de Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail pour 2019-2020 sont illustrés ci-dessous.

Cadre ministériel des résultats	Responsabilité essentielle : Ressource nationale en matière de santé et de sécurité au travail		Services internes
	Résultat ministériel : Les Canadiens peuvent facilement avoir accès à des services et à des renseignements sur la santé et la sécurité au travail du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail	Indicateur : Nombre de sessions Web canadiennes faisant la promotion de renseignements sur la santé et la sécurité	
		Indicateur : Nombre d'impressions dans les médias sociaux qui fournissent des renseignements sur la santé et la sécurité au travail où on fait référence à du matériel du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail à titre de source	
		Indicateur : Pourcentage d'utilisateurs canadiens du site internet du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail ayant indiqué que l'information était facilement accessible	
Résultat ministériel : Les Canadiens sont plus sensibilisés aux questions liées à la santé et à la sécurité au travail en milieu de travail	Indicateur : Nombre de présences dans les médias nationaux fournissant des renseignements sur la santé et la sécurité où on fait référence au Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail à titre de source		
	Indicateur : Nombre d'écoutes de fichiers balados du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail fournissant des renseignements sur la santé et la sécurité au travail		
	Indicateur : Pourcentage d'utilisateurs canadiens du site Internet du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail ayant indiqué que leur connaissance de la santé et de la sécurité au travail a augmenté grâce à l'information ou aux ressources fournies		
Résultat ministériel : Les renseignements sur la santé et la sécurité au travail permettent d'améliorer les pratiques en milieu de travail	Indicateur : Pourcentage l'abonnés au bulletin Le rapport sur la santé et la sécurité du CCHST qui affirment utiliser l'information contenue dans le rapport pour apporter ou planifier des changements dans leur milieu de travail en vue d'améliorer la santé et la sécurité au travail		
	Indicateur : Pourcentage d'utilisateurs de l'Infoligne sécurité qui affirment se servir de l'information pour apporter ou planifier des changements dans leur milieu de travail afin d'améliorer la santé et la sécurité au travail		
Répertoire de programme	Programme : Services et renseignements sur la santé et la sécurité au travail		

Renseignements connexes sur le Répertoire des programmes

Des renseignements sur les dépenses prévues, les ressources humaines et les résultats liés au Répertoire des programmes de Centre Canadien d'hygiène et de sécurité au travail sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#)^v.

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires ci-dessous sont accessibles sur le [site Web de Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail](#)ⁱⁱⁱ.

- ▶ Analyse comparative entre les sexes

Dépenses fiscales fédérales

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût de ces mesures dans le [Rapport sur les dépenses fiscales fédérales](#)^{vi}. Ce rapport fournit aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, y compris les descriptions, les objectifs, les renseignements historiques et les renvois aux programmes des dépenses fédérales connexes, ainsi que sur les évaluations fiscales, les rapports de recherche et les analyses comparatives entre les sexes. Les mesures fiscales présentées dans ce rapport relèvent du ministre des Finances.

Coordonnées de l'organisation

Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST)

135, rue Hunter Est

Hamilton (Ontario) L8N 1M5

Téléphone : 905-572-2981

1-800-668-4284 (Canada et États-Unis)

Télécopier : 905-572-2206

www.cchst.ca

Anne Tennier, ing.

Présidente et chef de la direction

905-572-2981, poste 4532

Anne.Tennier@ccohs.ca

Kimberly Pirhonen

Vice-présidente, finances et Dirigeante principale des finances

905-572-2981, poste 4402

Kimberly.Pirhonen@ccohs.ca

Annexe : définitions

analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) (gender-based analysis plus [GBA+])

Approche analytique qui sert à évaluer les répercussions potentielles des politiques, des programmes et des services sur les femmes, les hommes et les personnes de divers genres. Le « plus » dans ACS+ met en relief le fait que l'analyse ne se limite pas au sexe ou au genre. L'identité de chacun est déterminée par de multiples facteurs qui se recoupent; l'ACS+ tient compte de ces facteurs, qui incluent la race, l'ethnicité, la religion, l'âge ainsi que les déficiences physiques et intellectuelles.

cadre ministériel des résultats (Departmental Results Framework)

Comprend les responsabilités essentielles, les résultats ministériels et les indicateurs de résultat ministériel.

cible (target)

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (appropriation)

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (budgetary expenditures)

Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives (statutory expenditures)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires (non budgetary expenditures)

Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues (planned spending)

En ce qui a trait aux plans ministériels et aux rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s'entendent des montants présentés dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de

justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son plan ministériel et son rapport sur les résultats ministériels.

dépenses votées (voted expenditures)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement par une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

équivalent temps plein (full time equivalent)

Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Les équivalents temps plein sont calculés par un rapport entre les heures de travail assignées et les heures de travail prévues. Les heures normales sont établies dans les conventions collectives.

évaluation (evaluation)

Au sein du gouvernement du Canada, collecte et analyse systématiques et neutres de données probantes en vue d'évaluer le bien-fondé, le mérite ou la valeur. L'évaluation guide la prise de décisions, les améliorations, l'innovation et la reddition de comptes. Elle porte habituellement sur les programmes, les politiques et les priorités et examine des questions se rapportant à la pertinence, à l'efficacité et à l'efficience. Toutefois, selon les besoins de l'utilisateur, l'évaluation peut aussi examiner d'autres unités, thèmes et enjeux, notamment des solutions de rechange aux interventions existantes. L'évaluation utilise généralement des méthodes de recherche des sciences sociales.

expérimentation (experimentation)

Activités visant à étudier, mettre à l'essai et comparer les effets et les répercussions de politiques, d'interventions et d'approches pour savoir ce qui fonctionne et ne fonctionne pas, et à étayer la prise de décision sur des éléments probants.

indicateur de rendement (performance indicator)

Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

indicateur de résultat ministériel (Departmental Result Indicator)

Facteur ou variable qui présente une façon valide et fiable de mesurer ou de décrire les progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

initiative horizontale (horizontal initiative)

Initiative dans le cadre de laquelle deux organisations fédérales ou plus reçoivent du financement dans le but d'atteindre un résultat commun, souvent associé à une priorité du gouvernement.

plan (plan)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

plan ministériel (Departmental Plan)

Exposé des plans et du rendement attendu d'un ministère qui reçoit des crédits parlementaires. Les plans ministériels couvrent une période de trois ans et sont présentés au Parlement au printemps.

priorité (priority)

Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation des résultats ministériels souhaités.

priorités pangouvernementales (government-wide priorities)

Aux fins du Plan ministériel 2019-2020, les priorités pangouvernementales sont des thèmes de haut niveau qui présentent le programme du gouvernement issu du discours du Trône de 2015 (c'est-à-dire la croissance de la classe moyenne, un gouvernement ouvert et transparent, un environnement sain et une économie forte, la diversité en tant que force du Canada, ainsi que la sécurité et les possibilités).

production de rapports sur le rendement (performance reporting)

Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

profil de l'information sur le rendement (Performance Information Profile)

Document présentant les renseignements relatifs au rendement pour chaque programme faisant partie du Répertoire des programmes.

programme (Program)

Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein du ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extrants, de résultats ou de niveaux de services.

programme temporisé (sunset program)

Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)

Présente de l'information sur les réalisations réelles par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le plan ministériel correspondant.

rendement (performance)

Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

répertoire des programmes (Program Inventory)

Compilation de l'ensemble des programmes du ministère et description de la manière dont les ressources sont organisées pour contribuer aux responsabilités essentielles et aux résultats du ministère

responsabilité essentielle (Core Responsibility)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

résultat (result)

Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat ministériel (Departmental Result)

Changements sur lesquels les ministères veulent exercer une influence. Un résultat ministériel échappe généralement au contrôle direct des ministères, mais il devrait être influencé par les résultats des programmes.

Notes en fin d'ouvrage

- i. InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- ii. Budget principal des dépenses 2018-2019, <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/depenses-prevues/plan-depenses-budget-principal.html>
- iii. Site Web de Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, <http://www.cchst.ca/ccohs/reports.html>
- iv. *Loi sur le Centre canadien d'hygiène et de sécurité aut travail*, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-13/>
- v. InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- vi. Rapport sur les dépenses fiscales fédérales, <http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp>